



COMpte-REndU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER s'est réuni le 17 décembre 2019, à la Mairie, sous la présidence de M. François RUDEL, Maire.

Les points suivants ont été traités :

DECISION MODIFICATIVE N°3 :

Décision modificative, adoptée à la majorité (27 voix pour et 2 abstentions : Claude DELETANG et Amandine PENDINO) afin d'ajuster le montant des **travaux réalisés en régie**.

DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Préalablement au vote du budget primitif 2020, le Conseil Municipal, à la majorité (27 voix pour et 2 contre : Claude DELETANG et Amandine PENDINO) donne l'**autorisation à M. le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019**, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

TARIFS POUR L'ALSH EXTRASCOLAIRE – SEMAINE DE SKI :

Le Conseil Municipal valide, à la majorité (28 voix pour et 1 abstention : Patrice DEREGARD), les tarifs des deux formules de ski proposées :

Formule n°1 « ski avec cours ESF » : des moniteurs E.S.F. encadrent les enfants, par groupe de niveau, de 11h à 13h durant ces 5 jours. L'après-midi, les enfants sont pris en charge par des animateurs qualifiés pour continuer la pratique du ski.

Coût de : 225 € à 375 € suivant quotient familial.

Formule n°2 « ski avec animateur » : les enfants, ayant un niveau confirmé, sont encadrés du matin au soir par des animateurs qualifiés pour pratiquer le ski en toute sécurité.

Coût de : 220 € à 285 € suivant quotient familial.

+ 100 € pour tout enfant extérieur à la commune.

-50 € si l'enfant dispose de son matériel en totalité.

AVENANT A LA CONVENTION « MODALITE D'ORGANISATION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL »:

Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme du Grand Clermont intervient pour les communes de Billom Communauté dans la cadre de conventions relatives aux "modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations des actes relatifs à l'occupation du sol". Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, afin que cette convention soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER POUR LA SALLE POLYVALENTE :

La salle polyvalente du secteur de Dallet, construite au milieu des années 80, nécessite d'être requalifiée afin de répondre au mieux aux besoins actuels. A cette occasion et conformément aux valeurs de l'équipe municipale (engagement dans la Responsabilité Sociétale et Environnementale, logique de construction durable et réalisation d'importantes économies d'énergies notamment), celle-ci souhaite répondre aux objectif de basse consommation énergétique (label BBC rénovation).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le FEDER pour la rénovation thermique (matériaux bio-sourcés) du bâtiment.

Plan de financement :

Dépenses éligibles :	106 969,20 € HT
Subvention sollicitée (80%) :	85 575,36 €
Autofinancement :	21 393,84 € HT

DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE, AU TITRE DE LA DETR 2020 POUR LA REQUALIFICATION DE LA COUR D'INFERA :

Le Conseil Municipal sollicite, à la majorité (28 voix pour et 1 abstention : Caroline LESENS), la Préfecture, au titre de la D.E.T.R. 2020 pour requalifier la Cour d'Infera afin de :

- sécuriser les lieux (caves menaçant de s'effondrer, au niveau du mur surplombant la place et rejointement des pierres descellés des murs environnants),
- la rendre plus attrayante en remettant un peu de végétal dans cet espace très minéral,
- permettre un peu plus de stationnement sur un secteur peu propice aux parkings.

Plan de financement

Coût des Travaux :	145 000 € HT
Subvention sollicitée D.E.T.R. 2020 (45%) :	65 250 €
Autofinancement :	79 750 € HT

DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE, AU TITRE DE LA DETR 2020, ET A LA REGION, AU TITRE DU DISPOSITIF « BOURG-CENTRE » POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE PORTE BERANGER :

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, la Préfecture (au titre de la D.E.T.R. 2020) et la Région (au titre du dispositif « Bourg-Centre ») pour l'aménagement de la Place Porte Béranger, porte d'entrée du bourg de Mezel. Actuellement, elle sert uniquement de parking et a perdu sa vocation de lieux de vie et de rencontre. L'idée est de redonner, à cet endroit toute sa place et sa fonctionnalité tout en gardant du stationnement.

Le projet consiste à :

- embellir les lieux,
- faire prendre conscience à l'automobiliste qu'il arrive dans un secteur urbain, historique et vivant et qu'il doit adapter sa vitesse en conséquence,
- sécuriser les lieux et en particulier les déplacements piétons notamment en faisant perdre son statut de route au bas de la rue afin qu'il devienne partie intégrante de la place,
- mettre en valeur le petit patrimoine,
- conserver le stationnement tout en le maîtrisant et en l'organisant,
- créer un volet paysager conséquent.

Plan de financement

Coût des Travaux :	263 000 € HT
Subventions sollicitées :	
- DETR 2020 (45%) :	118 350 €
- Région 2020 (35%) :	92 050 €
Autofinancement :	52 600 € HT

ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE COMPAINS : DEPLACEMENT DE 3 CANDELABRE IMPLANTES EN MILIEU DE TROTTOIRS :

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **3 700,00 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et **en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit 1 850,00 €**. La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette commande.

TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LE CHEMIN DU HAUT DE MUR SUITE A AMENAGEMENT B.T. :

L'estimation globale des travaux s'élèvent à 14 000 € HT.

L'estimation des dépenses de génie civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **7 700,00 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et **en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit 3 500,00 €**. La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette commande.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOMS CHEMIN DU HAUT DE MUR :

-La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du **S.I.E.G.**

-L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la **Commune pour un montant de 10 100,00 € H.T., soit 12 120,00 € T.T.C.**

-**Orange** réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette commande.

ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU HAUT DE MUR :

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **12 000,00 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et **en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit 6 001,20 €**. La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette commande.

ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE LA GONDOLE :

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **30 000,00 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et **en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit 15 002,40 €**. La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette commande.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES CHEMINS DE MUR ET DU REPLIT :

Ce projet, dont le bureau d'études GEOVAL en assure l'étude, porte sur la réfection de la voirie avec aménagements pour limiter la vitesse des véhicules, la sécurisation du cheminement piétons, l'enfouissement des réseaux, la gestion des eaux pluviales et la résorption des points noirs d'éclairage public.

Il sera présenté aux riverains le jeudi 19 décembre 2019.

PLAN DE SECURITE ROUTIERE SUITE 1ERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL :

1-Détermination de **certains lieux dangereux**, à savoir :

- **Rond-point de Dallet** (en venant de Pérignat direction Pont-du-Château) : Proposition de rencontrer le Conseil Départemental afin de trouver un moyen de « casser » la vitesse. (comme par exemple : agrandir le rayon du rond point coté Mezel, positionner un haricot avant le rond point pour rétrécir la voie, ...),
- **Danger aux abords des écoles** : des dos d'âne existent mais ne sont pas suffisants. De plus, à Mezel : stationnement anarchique sur le rond-point et les trottoirs proches.
Proposition de discuter avec les associations de parents d'élèves pour rendre responsable les parents (idées : pédibus, parents volontaires pour gérer la circulation des enfants, ...).

2-La commission fait ensuite le constat qu'avec l'installation de « dos d'âne et autres coussins Berlinois », une **anarchie de panneaux** bordent les trottoirs en devenant totalement illisibles. Par contre, cela induit que déjà les $\frac{3}{4}$ des rues de Mur-sur-Allier sont limitées à 30km/h. De ce fait, **proposition UNANIME du groupe de travail de mettre la commune de Mur sur Allier sous le statut de vitesse à 30km/h** (c'est-à-dire un panneau 30km/h à chaque entrée de la commune), nonobstant l'avis du Conseil Départemental sur leur portion. Ainsi, panneautage plus lisible et compréhensible. **Proposition validée à la majorité des membres présents du Conseil Municipal.**

3-En cours de réflexion :

- Mise en place d'**écluses**, de **zones de rencontre** limitées à 20km/h (partage voirie entre les piétons/véhicules/vélos (mise en place en cours chemin St Michel et chemin de la Palette à Mezel).
- Positionner des **radars pédagogiques** sur notre commune. Demande d'un test sur plusieurs sites au Département, pour analyser le bien-fondé de cette action
- Réflexion sur le **stationnement** notamment dans le bourg de Dallet.

POINT SUR LA VIDEOPROTECTION :

Etude réalisée par un gendarme référent afin d'établir un diagnostic du territoire. Environ 11 points ont été repérés où une installation de caméra pourrait être judicieuse. Coût approximatif pour la totalité du territoire : 100 000 € HT. Pas de décision, mais une réflexion à poursuivre.

VALORISATION DE LA MOTTE CASTRALE AU PUY-DE-MUR :

Possibilité de subvention à 80% dans le cadre des programmes LEADER afin de réaliser une étude.

PLAQUE EN L'HONNEUR DE CELESTIN DECOUZON :

Mezellois et créateur de Limagrain (qui initialement était une coopérative lancée par des agriculteurs). Une plaque sera apposée non loin de la maison où il est né (rue de la Fontaine des Gueux) afin de rappeler l'histoire du village.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SIAREC

ACTION EN JUSTICE CONTRE LA COMMUNE NOUVELLE :

MM. DELAUGERRE et DELETANG ont intenté une action en justice contre l'arrêté préfectoral créant la commune nouvelle de Mur-sur-Allier. Délibéré du Tribunal Administratif au 1^{er} semestre 2020.

DIFFUSION DU LIVRE « MEZEL, HISTOIRE ET MEMOIRES » :

A ce jour, 56 livres ont été offerts aux membres du Comité de rédaction et spécialistes ayant participé à sa rédaction. Ce livre est également offert aux jeunes mariés. Quelques exemplaires ont été déposés dans des librairies. 280 livres ont été vendus. Travail de promotion à poursuivre.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL :

- La nouvelle secrétaire générale, Valérie DEIMON, arrivera le 1^{er} février 2020. Elle exerce déjà ses fonctions dans une commune de 1800 habitants.
- Une dalletouse, Inès PANNETIER a été recruté pour le CDD de 6 mois au secrétariat de mairie (accueil/comptabilité).
- Recrutement du technicien en cours.
- Recrutement du policier municipal en cours.

DEMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE DALLET :

Les bénévoles de la bibliothèque ainsi que l'élue référente ont demandé le déplacement de la bibliothèque de Dallet ; le lieu actuel étant devenu trop petit. Tous les ouvrages seront donc transférés à l'ancienne mairie de Dallet pendant les vacances de Noël.